Un ménage sur 80 serait armé au Burundi, selon une ONG

PANA, 08/10/2008 Bujumbura, Burundi - PrÃ¨s de 100.000 mÃ©nages burundais, soit 1 mÃ©nage sur 80, possÃ¨dent une arme lÃ©gÃ¨re ou de petit calibre, indique, dans un rapport, le Centre d'alerte et de prÃ©vention des conflits (CENAP), une ONG locale indÃ©pendante.L'ONG rappelle que le Burundi a, en fait, connu, depuis son indÃ©pendance en 1962, une succession de crises sociopolitiques qui ont emportÃ© beaucoup de vies humaines et conduit petit Ã petit Ã l'armement de la population civile.
Les massacres interethniques rÃ©pÃ©titifs ont crÃ©Ã© un sentiment d'insÃ©curitÃ© physique et une mÃ©fiance entre la communautÃ© majoritaire des hutu et la minoritÃ© tutsi, ce qui a servi Ã justifier un armement considÃ©rable des uns et des autres sous le prÃ©texte de l'autodÃ©fense, explique le mÃªme rapport.La spirale de violences a Ã©galement conduit Ã la constitution de milices et de rÃ©bellions et Ã rÃ©pandre la possession, l'apprentissage ainsi que l'usage de ces engins de la mort au sein de la population civile, relÃ¨ve encore la mÃªme source.Au chapitre du trafic d'armes et de munitions qui alimentent aujourd'hui encore l'insÃ©curitÃ© au Burundi, le CENAP lui donne une double dimension externe et interne.Le trafic externe s'expliquant essentiellement par des raisons d'ordre gÃ©ographique, comme, Ã titre illustratif, la situation du Burundi au carrefour d'une zone historiquement secouÃ©e par des troubles.Ainsi, la RD Congo voisine, qui abrite de nombreux mouvements armÃ©s internes et externes, est devenue l'une des plaques tournantes du trafic rÃ©gional d'armes et de munitions destinÃ©es, entre autre, au Burundi.La porositÃ© des 200 km de frontiÃ¨res communes aux deux pays ne facilite pas non plus le contrÃ´le des mouvements des personnes et des biens, indique encore le rapport, qui fait Ã©galement Ã©tat de trafic d'armes entre la Tanzanie et le Burundi.Le trafic interne d'armes et de munitions existe aussi et se ferait par le biais des intermÃ©diaires en uniformes et civils, y compris entre certains Ã©lÃ©ments des corps de dÃ©fense et de sÃ©curitÃ© et des combattants rebelles, croit savoir la mÃªme source.A ce type de trafic s'ajoute le phÃ©nomÃ¨ne de location d'armes aux bandits armÃ©s par des hommes en uniforme sous condition de partager le butin une fois le forfait accompli, d'aprÃ¨s toujours le CENAP.Le gouvernement a mis sur pied une commission technique de dÃ©sarmement des civils depuis le 29 avril 2006, mais dont les rÃ©sultats restent mitigÃ©s.